

## **Contribution à l'élaboration du Schéma régional de l'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation (SRESRI)**

Rapporteurs : Julien Bernard et Louis Bichebois-Delhief

### **Contexte d'élaboration**

En France, les Régions n'ont pas de compétence propre en matière d'Enseignement supérieur, recherche et innovation (ESRI), hormis le développement et la diffusion de la Culture scientifique, technique et industrielle (CSTI). Pour autant, selon l'article L214-2 du Code de l'Éducation, elles doivent se doter d'un Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Ce schéma vise notamment à "définir des orientations partagées entre la Région et les autres collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale et des priorités d'interventions. Il précise les opérations que la Région soutient."

En Bourgogne-Franche-Comté, le schéma en cours couvrait initialement la période 2019-2021. Il a été prolongé, notamment en raison de la crise sanitaire, mais également des difficultés de gouvernance qu'a connu l'ESRI en région au cours des dernières années. Le CESER de Bourgogne-Franche-Comté avait appelé plusieurs fois de ses vœux l'élaboration d'un nouveau schéma. Il souligne donc la volonté de la Région d'aller de l'avant et d'avoir lancé cette élaboration au printemps 2024.

Le CESER a été associé aux travaux, par la participation de sa Présidente au Comité de Pilotage du SRESRI, ainsi que celle de certains conseillers aux ateliers de concertation organisés avant l'été 2024. Les premières pistes d'objectifs et d'orientations, ainsi qu'un temps d'échange avec M<sup>me</sup> Martinez, vice-présidente en charge de l'ESRI, permettent aujourd'hui au CESER d'adresser la présente contribution au Conseil régional, dans l'attente que celui-ci la prenne en compte dans la rédaction finale du schéma.

En premier lieu, les conseillers souhaitent partager deux remarques sur le processus d'élaboration du SRESRI.

La Région a souhaité s'associer les services du cabinet de consultant CMI tout au long de la démarche. Le CESER insiste sur le fait que la collectivité régionale doit garder au maximum la responsabilité de l'écriture du document final, en s'appuyant sur ses compétences internes et ses partenaires de terrain. C'est essentiel pour que le schéma prenne en compte les spécificités régionales et ne soit pas un ensemble de mesures "passe-partout" et de termes généraux qui pourraient s'appliquer à n'importe quel territoire. Le CESER y sera attentif au moment de l'examen du projet final.

Un bilan du précédent schéma a été effectué, le CESER le souligne car ce n'est pas systématique. Cependant, l'intérêt d'un bilan est tout autant de mettre en lumière et se réjouir des réussites que de reconnaître et analyser les difficultés et les objectifs non atteints. Les conseillers ont été surpris, à la lecture de ce bilan, de ne trouver aucune mention de la crise sanitaire et de la crise économique et énergétique qui a suivi, alors qu'elles ont eu un impact majeur, notamment sur les conditions de vie et d'études des jeunes. De la même manière, aucune référence n'est faite aux difficultés rencontrées au sein de l'UBFC, à la perte de l'Isite, à la suspension des financements des PIA (Programmes Investissements d'Avenir). Il serait pertinent d'intégrer ces éléments dans le bilan.

### **Portée du Schéma**

Même si elle n'a pas de compétence directe sur l'ESRI, le CESER estime que la Région aurait toute légitimité à exprimer sa vision de la meilleure façon d'atteindre les objectifs fixés dans le schéma. Le cadre réglementaire fixe les éléments minima devant être couverts par le SRESRI. La Région et ses partenaires pourraient aller au-delà. Le schéma, au-delà de fixer des orientations et des mesures à financer, pourrait également s'attacher à définir une vision commune pour l'ESRI en Bourgogne-Franche-Comté, un cadre de dialogue et des espaces d'échanges. Pour ce faire, le CESER souhaiterait que la Région soit associée à la

convention de coopération territoriale qui sera établie entre les deux Établissements Publics d'Enseignement, et puisse prendre position vis-à-vis des futures évolutions en matière de gouvernance de l'ESRI régional.

Il s'agit bien ici d'un schéma de l'enseignement supérieur en général, qui ne peut pas se limiter à l'enseignement supérieur universitaire. Il doit donc couvrir les établissements qui délivrent de l'enseignement post-bac dans toute leur diversité, allant des universités aux lycées proposant des BTS, aux écoles des Beaux-arts, aux écoles paramédicales, aux campus connectés... Le CESER souhaiterait que les formations courtes dans les territoires, souvent en lien avec le tissu économique local, soient clairement prises en compte dans le SRESRI. Elles constituent souvent la seule offre d'enseignement supérieur sur des territoires éloignés des centres urbains, avec des populations jeunes peu ou pas mobiles. Pour rappel, l'accès de la population à l'enseignement supérieur en Bourgogne-Franche-Comté est plus bas que dans d'autres régions : le taux de scolarisation des 18-24 ans et la proportion des diplômés de l'enseignement supérieur sont inférieurs à la moyenne nationale<sup>1</sup>. De ce constat découle également celui que tous les jeunes qui poursuivent des formations supérieures n'ont pas le même statut et n'ont pas nécessairement les mêmes droits : le SRESRI doit en tenir compte et ne peut pas se concentrer seulement sur les étudiants couverts par le CROUS.

Pour que le SRESRI puisse prendre toute la portée nécessaire, il est essentiel qu'il s'articule et s'appuie sur les politiques régionales et les grands schémas régionaux : Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP) en particulier le Schéma des formations sanitaires et sociales qui y est annexé. Mentionner ces schémas et indiquer simplement qu'il conviendra de veiller à leur complémentarité n'est pas suffisant. Le SRESRI devrait illustrer les bénéfices de cette complémentarité et expliciter comment elle pourrait être mise en œuvre.

Il pourra s'agir, par exemple :

- En lien avec le CPRDFOP, de préciser les mesures à prendre pour encourager les poursuites d'études vers l'enseignement supérieur, par des voies diversifiées. Il s'agit de bien orienter les jeunes vers les métiers de demain. Avec l'émergence de nouvelles filières, telles que l'hydrogène ou les biothérapies, le besoin en ingénieurs va être important. Il sera nécessaire de travailler avec tous les acteurs, et de s'appuyer sur les organismes existants ayant la connaissance des entreprises. Il s'agit également de lever les freins à l'entrée en formation, qu'ils soient économiques, psychologiques, familiaux... Le CESER a notamment abordé cette question dans son rapport "L'orientation : un parcours complexe pour des jeunes en quête d'informations".
- En lien avec le SRADDET, dont on peut noter par ailleurs qu'il ne cite le SRESRI qu'une seule et unique fois dans son rapport d'objectif :
  - de définir dans quelle mesure le nouveau SRESRI participera à l'objectif global d'attractivité du territoire de la Bourgogne-Franche-Comté. Le CESER souhaiterait notamment que soit précisé comment les établissements d'enseignement supérieur pourraient être associés à la démarche régionale d'attractivité lancée par la Région en 2024. Il serait également intéressant d'étayer les actions proposées en matière d'attractivité par des données précises et des projections, par exemple sur les flux entrant et sortant d'étudiants et de chercheurs dans les années à venir.
  - de préciser le rôle que l'ESRI peut jouer dans l'animation des dynamiques territoriales de développement durable et dans la prise en compte de la capacité d'innovation des territoires, particulièrement des territoires ruraux de la région Bourgogne-Franche-Comté, première région rurale de France.
  - d'afficher dans quelle mesure l'ESRI s'inscrit dans l'ambition régionale de la transition écologique et énergétique, autre versant fondamental du SRADDET. Dans son rapport "Facteurs de réussite de la transition énergétique en Bourgogne-Franche-Comté", le CESER a clairement identifié que le monde académique occupe une place majeure dans la mobilisation autour des sujets cruciaux liés aux transitions, impliquant des changements structurels et technologiques. Les étudiants et les chercheurs présents sur le territoire sont

(1) Diagnostic territorial de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation - Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, juillet 2022.

autant de forces vives directement impliquées dans l'ensemble des sujets des transitions. Plus récemment, le CESER a rappelé l'importance de la formation et l'éducation comme facteur de réussite de la transition écologique dans sa contribution à la COP territoriale<sup>2</sup>. Plus particulièrement sur la transition énergétique, le CESER l'avait déjà indiqué dans le cadre de son avis porté sur le SRADDET en 2019, une mobilisation des forces de la formation, de la recherche et de l'innovation est incontournable pour soutenir la réussite de la transition énergétique, or l'inscription et le rôle de l'Université au sens large du terme ne sont pas au cœur des grands axes stratégiques dans la perspective, pour la région, de s'affirmer comme un laboratoire de la transition énergétique<sup>3</sup>. Ce "franchissement de la transition énergétique" doit certes se tourner sur les nouveaux projets, mais sans oublier l'expertise et l'accompagnement des projets expérimentaux à mi-vie pour l'évolution des équipements (engagés il y a 15 ans pour une durée de vie annoncée à 30 ans).

- En lien avec le SRDEII (et la stratégie de spécialisation intelligente RIS3), d'imaginer des mesures concrètes favorisant l'interconnaissance des acteurs locaux, économiques et académiques. Il s'agirait également de mettre en avant les filières qui auront un besoin avéré de main-d'œuvre dans les prochaines années, afin d'identifier les formations supérieures à mettre en place en Bourgogne-Franche-Comté. À ce titre, les filières "nucléaire" et "hydrogène" doivent faire l'objet d'une attention particulière. La création annoncée d'une nouvelle École de l'hydrogène pourrait utilement fédérer les structures existantes. Le développement de l'énergie nucléaire à l'international nécessitera également de former à de nouvelles compétences dans la région. Le rapport du CESER "Transition, transformation, mutation : comment maintenir et développer l'emploi en Bourgogne-Franche-Comté ?" a pointé l'importance d'ancrer l'innovation et la production en Bourgogne-Franche-Comté pour faire face notamment aux évolutions majeures dans ses domaines d'activité privilégiés que sont l'industrie, l'agriculture, la forêt et le tourisme.

Le CESER souhaite également aborder la question du financement de l'ESRI, et de la capacité à mener à bien les mesures et actions qui seront intégrées au futur schéma. Il existe une logique de complémentarité des priorités et interventions du Conseil régional avec les autres acteurs de l'ESRI (l'État, ses opérateurs comme l'Agence Nationale de la Recherche, BPI, l'Union européenne, etc.). L'objectif principal de cette démarche est de maximiser l'impact et l'effet de levier des actions en matière d'ESRI. Cette complémentarité peut se traduire par :

- des financements régionaux différenciés par rapport aux possibilités de financement offertes par l'État et de l'Union européenne (à la fois dans l'approche, qui peut être plus réactive et adaptée aux besoins des acteurs régionaux, et dans la différenciation des objectifs),
- des actions et initiatives déclinant une réponse territoriale aux objectifs des stratégies nationales et internationales (soutenant, par exemple, les réponses aux appels à projets hors région),
- une différenciation des enjeux ciblés par les financements régionaux.

Le SRESRI gagnerait à préciser ce genre de complémentarités, dans les actions à financer, de manière à identifier préalablement les effets de levier du financement régional. Cet enjeu est important compte tenu de la contraction des moyens financiers de la Région et de la contraction plus globale des financements publics.

## **Chef de filât de la Région**

Tout en reconnaissant que les capacités d'action de la collectivité régionale en matière d'ESRI sont restreintes, à la fois par des limites financières et un cadre relativement contraint par la législation, le CESER souhaiterait que la Région Bourgogne-Franche-Comté annonce dans le SRESRI des domaines pour lesquels elle pourrait se positionner clairement comme chef de file. Il pourrait par exemple s'agir de faire bouger les lignes sur les problématiques suivantes :

- La place des étudiants dans l'organisation qui se dessine à l'échelle régionale : la Région pourrait initier la mise en place d'une instance de coordination régionale de la vie étudiante, intégrant non seulement les étudiants des sites universitaires, mais également ceux des instituts de santé, des BTS, etc.

(2) Contribution du CESER du 25 juin 2024 relative à la COP territoriale.

(3) Avis du 25 juin 2019 sur le Projet de Schéma régional d'aménagement, de développement et d'égalité des territoires (SRADDET).

- L'implantation des formations supérieures : des mécanismes de concertation et de coordination entre les acteurs locaux (collectivités, établissements, entreprises) devraient être mis en place par la Région, qui dispose d'une vision à l'échelle de la Bourgogne-Franche-Comté. Une des préoccupations devrait notamment être d'éviter la concurrence entre les établissements sur un même territoire, ou l'ouverture de formations supérieures qui ne s'accompagneraient pas de véritables mesures d'accueil des étudiants et des chercheurs.
- Le choix de l'enseignement supérieur public : celui-ci implique de privilégier le financement et le soutien aux établissements publics, ainsi que de soutenir et être moteur dans l'universitarisation des filières qui peuvent l'être. Il s'agit notamment des filières paramédicales, comme la filière de formation des masseur-kinésithérapeutes, des ergothérapeutes, des psychomotriciens ou encore des assistants dentaires. Le soutien à l'enseignement supérieur privé ne devrait intervenir que dans les cas où les formations ne sont pas assurées par l'enseignement supérieur public.

## Mesures en faveur des étudiants

Le CESER souhaiterait que les problématiques suivantes soient abordées dans le futur Schéma. Plusieurs de ces problématiques ont d'ailleurs été pointées dans un rapport du Sénat "Accompagnement des étudiants : une priorité et un enjeu d'avenir pour l'État et les collectivités" en juillet 2021<sup>4</sup>.

- La précarité étudiante : les conseillers du CESER s'étonnent que la lutte contre la précarité étudiante n'apparaisse pas comme un axe majeur dans les travaux préparatoires du SRESRI. La Région pourrait s'emparer de cette problématique et inscrire dans le schéma sa volonté de la décliner dans nombre de ses politiques, en dehors de la politique d'ESRI stricto sensu : développer des offres de transport à bas coût pour les étudiants, réaffirmer le financement de la Région sur la construction et réhabilitation de logements, améliorer l'accès à une alimentation de qualité à un prix abordable... Sur ce dernier point, la question de l'alimentation universitaire pourrait faire l'objet d'une coordination impulsée par la Région, pour faire le lien entre les stratégies existantes (stratégie alimentaire, projets alimentaires territoriaux) et faciliter les conventionnements entre les lycées et le CROUS pour proposer des solutions aux étudiants en dehors des sites universitaires. Cela rejoint la demande faite par le CESER au Conseil régional d'être "le pilote du développement d'une alimentation de proximité et bio sur les territoires avec l'État en Région, les collectivités et les structures privées, et d'organiser des Assises sur cette thématique, pour partager cette ambition avec tous les acteurs publics et privés concernés."<sup>5</sup>
- Les étudiants en situation de handicap : le CESER rappelle l'importance de mener des actions en faveur de l'inclusion de ces étudiants, aussi bien dans les établissements que dans les entreprises à l'occasion des stages. Les mesures du SRESRI devront prendre en compte cette question.
- Le salariat étudiant : travailler en parallèle de son cursus peut être parfois un choix personnel, répondant à des besoins individuels. Pour autant, il s'agit pour de nombreux étudiants d'un salariat contraint pouvant impacter négativement leurs études. Le CESER souhaiterait que le SRESRI mette en avant des mesures d'aide et d'accompagnement pour les étudiants qui travaillent par contrainte afin de subvenir aux besoins du quotidien. Il pourrait par exemple s'agir de mieux informer sur les régimes spéciaux d'études et d'accompagner les étudiants qui pourraient en bénéficier.
- Les aides régionales aux structures étudiantes : le système des appels à projet généralisé par la Région ne paraît pas adapté au fonctionnement des structures étudiantes qui se renouvellent à chaque rentrée universitaire. Pour les projets qui ont vocation à s'ancrer dans la durée (épiceries solidaires, lutte contre les violences sexistes et sexuelles, information sur les voies de formation et les métiers, ...), un principe de conventionnement avec les structures serait sans doute une méthode plus adaptée de soutien financier. Le SRESRI pourrait prévoir cette évolution.
- Les stages : pour accompagner la recherche de stages par les étudiants et faciliter le lien entre les entreprises et le monde de l'enseignement supérieur, le schéma pourrait prévoir de s'appuyer plus largement sur la plateforme régionale de stages, lancée en 2023. Une concertation devrait être menée avec les partenaires du Service public régional de

(4) Rapport d'information du Sénat n° 742 (2020-2021), déposé le 6 juillet 2021.

(5) Accompagner la transition vers une alimentation locale, bio et durable en restauration collective, Septembre 2020.

l'orientation (SPRO) pour diffuser l'information et inciter les employeurs à proposer des stages aux étudiants, y compris au niveau Master. Les chambres consulaires pourraient être des acteurs à cibler plus particulièrement, en tant que relais d'information auprès des employeurs.

- La coordination entre le SRESRI et le Schéma territorial de la vie étudiante 2024-2029 (STVE) qui vient d'être finalisé : le STVE semble avoir largement nourri la réflexion autour des besoins des étudiants et des mesures envisagées. Pour autant, il ne concerne que les étudiants qui dépendent du CROUS. Le CESER souhaiterait que le SRESRI prenne en compte toute la diversité des étudiants, en particulier ceux qui ne sont pas rattachés à un site universitaire.
- La mise en place d'une instance régionale sur la vie étudiante pilotée par la Région, telle que déjà évoquée dans la section précédente.

## **Mesures en faveur des chercheurs**

Le CESER souhaiterait que les problématiques suivantes soient abordées dans le futur Schéma :

- Le financement de la recherche : comme pour les structures étudiantes, le système des appels à projet n'est pas toujours adapté à l'organisation des projets de recherche. Le prochain SRESRI pourrait prévoir de diversifier la forme du soutien financier de la Région, pour apporter plus de souplesse au système, en mettant en place un véritable dialogue stratégique.
- L'appui à la recherche dans le domaine des Sciences humaines et sociales (SHS) : les SHS ne doivent pas être cantonnées à l'apport qu'elles peuvent apporter aux autres domaines de recherche. La Région indique vouloir appuyer la place des Sciences Humaines et Sociales. Le CESER souhaiterait que les modalités de ce soutien soient prévues dans le Schéma, pour affirmer clairement la nécessité de développer les projets de recherche propre des SHS.
- la priorisation des domaines à soutenir : le futur SRESRI devrait clairement afficher les domaines de recherche à soutenir en priorité en Bourgogne-Franche-Comté,
- la prise en compte de l'interrégional et l'international : le CESER souhaiterait que le futur SRESRI inclut des mesures pour encourager et faciliter la mise en place de coopérations extrarégionales pour les établissements d'enseignement supérieur, notamment pour ceux n'ayant pas l'expérience de telles coopérations.

## **Mesures en faveur des citoyens**

Le CESER souhaiterait que les problématiques suivantes soient abordées dans le futur Schéma :

- La Culture Scientifique, technique et industrielle : la Région devrait indiquer dans le Schéma les questions spécifiques à aborder prioritairement. Il pourrait par exemple afficher, en lien avec le déficit d'étudiants que connaît la Bourgogne-Franche-Comté, des mesures en faveur de l'ouverture des jeunes vers les études supérieures, en leur montrant qu'ils y ont toute leur place, et quelles opportunités, y compris locales, des études supérieures pourraient leur offrir.
- L'articulation avec la politique d'orientation pilotée par la Région : le SRESRI devrait préciser comment les étudiants et les établissements d'enseignement supérieur s'insèrent dans la politique régionale. Il conviendrait de s'assurer que tous les acteurs de l'enseignement supérieur soient pleinement parties prenantes dans le Service public régional de l'orientation (SPRO).
- La mixité des formations et des métiers et l'accès des femmes aux études supérieures : certaines filières, très présentes en Bourgogne-Franche-Comté, ont du mal à attirer les jeunes femmes. Il serait judicieux que le SRESRI décline des mesures pour les encourager à poursuivre des études supérieures dans des secteurs à dominante masculine. Cependant, les représentations mettent beaucoup de temps à évoluer, la stratégie de la Région ne peut donc être axée exclusivement sur la féminisation des formations.
- La communication sur les grands enjeux : au-delà de l'apport de la CSTI à la compréhension des enjeux sociétaux, il s'agirait également de communiquer sur les mutations à venir, en matière d'emploi notamment. Les besoins en ingénieurs vont être importants dans les prochaines années, en particulier dans les métiers de l'industrie. Le Schéma pourrait mettre cette question en avant.

Le CESER Bourgogne-Franche-Comté a maintes fois souligné l'importance de l'ESRI, notamment dans ses avis de juin et octobre 2019 sur le SRADDET :

- pour le développement régional en termes économique et d'attractivité,
- pour le lien qu'il peut apporter, à différentes échelles, entre recherche, innovation, formation, entreprises et société civile, dans la perspective d'un franchissement de la transition écologique,
- pour la capacité d'accompagnement des territoires et particulièrement l'accompagnement des innovations sociales et de la reconversion industrielle

Dans cette perspective, le CESER espère que les attentes et les souhaits exprimés dans cette contribution puissent être pris en compte dans la rédaction finale du Schéma régional enseignement supérieur, recherche et innovation.

**Vote du CESER :** adopté à l'unanimité.

# Déclarations

## **Joseph Battault**, au nom de la CFDT

La CFDT votera cette contribution, toutefois nous voulons attirer l'attention sur l'apprentissage dans l'enseignement supérieur. Depuis 2019, date d'application des nouvelles règles de financement les effectifs explosent et sont multipliés par trois pour atteindre 636 000 élèves en France en 2023.

Cette forme d'alternance peut être une chance pour les familles n'ayant pas les moyens de financer les études de leur enfants, mais elle démontre déjà le poids des inégalités sociales dans l'enseignement supérieur.

Cette explosion s'éloigne des objectifs initiaux de la loi qui promettait un accès plus facile pour les jeunes en difficulté scolaire avec les formes classiques d'enseignement. Cette augmentation est due à un effet d'aubaine lié au financement de l'apprentissage puisque chaque élève est financé auprès des entreprises à hauteur de 6 000 € par an.

À titre d'exemple une école de commerce privée sur Dijon est passée de 55 élèves en 2018 à 350 élèves à la dernière rentrée dont 95% sont des alternants.

Il y a là beaucoup de raisons pour que cette question de l'apprentissage soit intégrée dans le SRESRI.

## **Guy Zima**, au nom de la CGT

Après de nombreux reports dus à l'instabilité institutionnelle de l'Université de Bourgogne et de l'Université de Franche-Comté et de leur éphémère communauté, la Région a enfin engagé le travail sur le SRESRI. Non que nos universités soient moins instables, au contraire même, mais le retard pris devenait trop important par rapport à un précédent SRESRI qui ne reflétait plus la réalité d'un paysage fortement bouleversé ces dernières années.

La CGT salue la démarche de la Région d'associer le CESER dans l'élaboration de ce SRESRI. En effet, il est malheureusement assez rare d'avoir des bilans, aussi imparfaits soient-ils, des schémas finissants, et il est également trop rare que le CESER soit sollicité dans la construction d'un nouveau schéma.

La Région gagnerait à généraliser ce mode de fonctionnement qui permet au CESER de donner son avis et d'apporter son expertise en amont, et non plus seulement une fois que tout est ficelé.

Sur le fond de ce SRESRI, les débats en commission ont permis d'aboutir à une proposition responsable et équilibrée, mettant en lumière les angles morts encore présents dans ce schéma en construction. Après la débâcle du CPRDFOP, la CGT sera particulièrement vigilante sur les suites qui seront données à cette contribution et espère en revoir la majeure partie dans le schéma final qui sera proposé au CESER pour avis dans quelques semaines.

En conséquence, la CGT validera par un vote favorable cette contribution au SRESRI en rappelant sa déclaration liminaire et la question du financement de l'apprentissage et des écarts constatés.

## **Sandrine Carrette**, au nom de la FSU

La FSU félicite l'ensemble des membres de la commission et les rapporteurs pour cette contribution aboutie, abordant de manière réaliste et pragmatique les grands enjeux et problématiques de l'enseignement supérieur et de la recherche.

L'investissement sur l'emploi dans l'enseignement supérieur et la recherche est la clé de la réussite.

Déjà en 2018 la FSU tirait la sonnette d'alarme en rappelant que L'ESR avait besoin de 60 000 créations d'emplois titulaires au cours des 10 prochaines années. En 2018 sur les 200 000 agents recensés par le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation affectés au programme "Enseignement supérieur" (programme 150), 65% étaient titulaires de leur poste et 35% étaient contractuels. À cet effectif il fallait ajouter environ 130 000 vacataires que le ministère avait alors du mal à comptabiliser car, depuis l'autonomie des établissements, ceux-ci ne font pas remonter systématiquement cette information. Ce taux de contractuels (agents non titulaires - ANT) était le plus élevé de toute la fonction publique d'État. Il était de 30% chez les quelques 100 000 personnels enseignants-chercheurs et enseignants et atteint même 40% parmi les 100 000 BIATSS.

Dans la Fonction publique, le statut de fonctionnaire a été mis en place pour permettre aux agents de servir l'intérêt général en demeurant indépendants des pressions de leur hiérarchie, des pressions politiques ou des intérêts particuliers. Il assure également un niveau de qualification et un recrutement sur concours permettant une égalité de délivrance du service public sur l'ensemble du territoire. Il étend la liberté d'expression des enseignants-chercheurs afin de permettre l'exercice de leur liberté académique et scientifique nécessaire à une recherche originale et à un enseignement de qualité.

Pourtant, depuis 2009, le nombre de contractuels ne cesse de croître. La FSU défend un plan massif de titularisation. Le dispositif Sauvadet ne l'a permis que très incomplètement pour les personnels BIATSS et en aucun cas pour les personnels enseignants qui étaient exclus du dispositif.

La dualité du système d'enseignement supérieur français a conduit à un taux d'encadrement des étudiants (personnels enseignants et non enseignants) variant du simple au double entre d'une part, les classes préparatoires et les grandes écoles, et d'autre part les universités.

C'est pourquoi la FSU demande la création massive d'emplois titulaires (enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs, administratifs et techniciens)

La FSU votera cette contribution.

## **Sandrine Hily**, en tant que personnalité qualifiée

La contribution SRESRI de la commission Formation-Recherche évoque le fait de "ne pas limiter le schéma aux universités" mais de l'étendre, par exemple, aux étudiants post-bac dans les lycées.

Le contexte actuel, notamment dans les lycées agricoles est une rénovation des BTS pour atteindre souvent une semestrialisation afin de permettre éventuellement aux étudiants de s'engager dans des semestres à l'étranger. Deux obstacles à cette semestrialisation : les enseignants ont des emplois du temps à la fois dans le secondaire et en post-bac et le deuxième obstacle : la Région BFC a deux vice-présidences : une pour les lycées et l'autre pour l'enseignement supérieur.

Les post-bacs en lycées restent donc dans un entre-deux atypique.

## **Olivier Brasseur-Legry**, au nom de l'UDES

Il convient de souligner la qualité de cet avis. En complément du développement sur l'axe accompagnement des jeunes, orientations des étudiants vers des filières techniques ou scientifiques notamment, il est nécessaire de promouvoir les dispositifs d'accompagnement entre pairs. Le mentorat n'est pas distinctement mentionné dans l'avis.

La qualité des parcours et de soutien à la formation notamment universitaire ou relevant de l'enseignement professionnel peut être accompagnée auprès des jeunes afin de favoriser la mixité, l'orientation et la découverte des métiers. Le mentorat est un levier pour accompagner les jeunes. Les programmes, le plus souvent orchestrés par des associations, s'adressent à des jeunes en difficulté sociale, académique ou financière en les mettant en relation avec des mentors qui les accompagnent et les soutiennent.

La région doit pouvoir s'engager dans cette démarche laquelle correspond aux activités et aux missions des employeurs notamment de l'UDES. Le mentorat permet la découverte des métiers et des formations créatrices de sens, et qui renforcent l'engagement de nos acteurs auprès des jeunes.

Autre élément distinctif à souligner en complément de ce présent avis : la nécessité de promouvoir les dispositifs de recherche au sein des entreprises. L'exemple des CIFRE : le dispositif des Conventions industrielles de formation par la recherche (Cifre) permet à l'entreprise de bénéficier d'une aide financière pour recruter un jeune doctorant dont les travaux de recherche, encadrés par un laboratoire public de recherche, conduiront à la soutenance d'une thèse. Ces dispositifs permettent à la fois de promouvoir un secteur, de le faire avancer et également de dépasser les clivages entre les domaines de recherche, de favoriser les approches systémiques ou pluridisciplinaires. Un soutien gagnant-gagnant à défendre et à développer dans tous les secteurs d'activités y compris en sciences humaines.